



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري  
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Participation de la haca à la 6ème réunion annuelle de L'IBRAF au benin.

[A](#) [1] [+A](#) [1]

## Participation de la haca à la 6ème réunion annuelle de L'IBRAF au benin.

09 Mars 2018







Une délégation de la Haute Autorité, conduite par sa Présidente Mme Amina Lemrini Elouahabi et composée de Messieurs Mohamed Aberahim et Talaa Assoud Alatlasi, Membres du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) et Talal Salahdine, de la Direction de la Coopération Internationale, a pris part, le 20 février 2017 à Cotonou (Bénin), à la 6ème Réunion Annuelle de l'IBRAF (Forum des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats-membres de l'Organisation de la Coopération Islamique-OCI), organisée par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin.

Présidée par MM. Yuliandre Darwis, Adam Bonni Tessi et Hamit Ersoy, respectivement Président de la KPI Indonésie et Président sortant de l'IBRAF, Président de la HAAC Bénin et nouveau Président de l'IBRAF, et Secrétaire Général de l'IBRAF, la première session de la réunion a été consacrée au bilan annuel des activités du Forum et de ses membres. C'est dans ce cadre que les faits ayant marqué l'année 2017 ont été présentés par la Présidente de la HACA qui est revenue sur les principaux moments forts de cette année charnière dans la vie de l'institution, la première après la refonte en 2016 des textes de loi régissant respectivement la communication audiovisuelle ainsi que la HACA.

Cette intervention fut l'occasion pour Mme Amina Lemrini de brièvement présenter les principaux sujets sur lesquels s'est penchée l'institution en 2017 y compris les décisions du CSCA au sujet de « médias et santé », « respect de la présomption d'innocence et de la couverture des procédures judiciaires », ainsi que les projets relatifs au « pluralisme des courants de pensée hors période électorale », « médias et environnement », « genre et médias » etc...

Le focus a été particulièrement mis sur les démarches inclusives de la HACA dans l'implication quasi-systématique dans ses initiatives, outre les opérateurs audiovisuels publics et privés, de l'ensemble des parties prenantes des secteurs concernés.

Le moment dédié au thème de cette 6ème Réunion Annuelle, à savoir « Evolution Exponentielle de la technologie et Cohérence de la Législation sur la radiodiffusion » a quant à lui vu la contribution de M. Mohamed Aberahim. Face aux constats alarmistes s'inquiétant de l'incapacité des régulateurs à

suivre le tempo infernal imposé par les mutations engendrées par les nouvelles technologies, M. Abderahim s'est voulu rassurant.

S'appuyant sur des exemples précis ayant jalonné l'expérience marocaine en matière de régulation audiovisuelle comme le passage de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre (TNT), en 2015, ou encore l'avènement de la vidéo à la demande (VoD), en 2016 ; son intervention aura permis de mettre en avant la particularité de l'expérience marocaine en soulignant qu'elle a l'avantage de reposer sur trois facteurs importants, à savoir, l'existence d'une philosophie ou plutôt d'un projet de société, initié et conduit au plus haut niveau de l'Etat, la mise en place d'un cadre juridique souple et évolutif, à même d'accompagner les développements multiples et les transformations rapides que connaît le secteur, et le dynamisme d'une instance de régulation, qui privilégie l'anticipation grâce à un travail de veille, notamment technologique, juridique et sociétale.

Concernant la vie du Forum, la Réunion de Cotonou aura connu l'élargissement du membership de l'IBRAF à cinq nouvelles instances, toutes africaines. Il s'agit respectivement de la HAC de Guinée, de la HACA de Côte d'Ivoire, de la HAC du Mali, du CNC du Cameroun et de la HAAC du Togo. La NMC Ghana a quant à elle été admise avec le statut de membre observateur.

A l'issue des travaux, les participant(e)s ont échangé autour du contenu de la « Déclaration de Cotonou sur Al Quds ». La mouture finale du texte, adoptée à l'unanimité, a retenu la proposition de la délégation de la HACA représentée au comité de rédaction par M. Talaa Assoud Atlassi de faire référence aux efforts déployés par le « Comité Al Quds ». La Déclaration rappelle notamment l'importance pour les instances de régulation d'inciter, dans la mesure de leur champ de compétences respectif, les médias des pays membres de l'OCI à promouvoir le caractère multi-religieux et multiculturel de la ville d'Al Quds comme vecteur de paix et de stabilité dans la région et dans le monde.

Il est à signaler que la 6ème réunion annuelle de l'IBRAF a été précédée, le lundi 19 février, par une Conférence Internationale sur le thème : « Les médias au service de l'harmonie mondiale : le rôle des médias dans la lutte contre le terrorisme et l'islamophobie », en présence, en plus des Institutions-membres de l'IBRAF, de consultants africains et internationaux, spécialistes de la question.

Intervenant dans le cadre de cette session, la Présidente de la HACA, tout en rappelant les idéaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, a notamment souligné les paradoxes du monde d'aujourd'hui en termes de progrès et de tendances au repli sur soi, qui génère discrimination et appels à la haine au dépend de la promotion de la diversité et du multiculturalisme. Elle a ainsi cité en exemple le programme tripartite de monitoring des programmes mené dans le cadre du REFRAM entre la HAICA Tunisie, la HACA de Côte d'Ivoire et la HACA du Maroc comme exercice des régulateurs dans la lutte contre les discours de haine et le développement par les acteurs du monde médiatique d'une expertise permettant de débusquer les propos insidieux tout en incitant professionnels des médias à l'autorégulation.

Ont pris part à la Conférence Internationale organisée par la HAAC du Bénin et à la 6ème Réunion Annuelle de l'IBRAF les représentant(e)s des dix-sept (17) Institutions relevant des Etats-membres de l'OCI suivants: l'Afghanistan, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, l'Indonésie, l'Iraq, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Sénégal, la Somalie, le Togo, la Turquie et l'Union des Comores.

---

## Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>